ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 9240

Texte de la question

Mme Anne-Yvonne Le Dain attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la question de l'information entourant le dépistage du cancer du sein. En effet, la controverse scientifique autour de la balance bénéfices-risques du dépistage prend de plus en plus d'ampleur. Les bienfaits du dépistage seraient surévalués, tandis que ses inconvénients seraient largement sous-estimés, et passés sous silence dans le cadre de la campagne de communication autour du dépistage. De plus en plus de pays (Danemark, Suède, Canada...) modifient d'ailleurs leur communication. Le Royaume-uni a lancé un réexamen des données scientifiques, susceptible d'aboutir à une remise en cause du dépistage organisé. Pourtant, la France continue de délivrer une information quasiment à sens unique et se basant sur des données scientifiques initiales (« 30 % de vies sauvées ») aujourd'hui contestées. La campagne adopte souvent un ton émotionnel, voire injonctif, ce qui ne se justifie pas s'agissant d'un sujet qui ne fait pas l'objet d'un consensus scientifique. Enfin, les médecins sont incités à favoriser le dépistage par l'attribution de primes. Sur une question aussi grave, les Françaises doivent être parfaitement informées, et connaître les bénéfices du dépistage mais aussi le risque de surtraitement qui en découle. Elles seront ainsi en mesure de choisir librement et de manière éclairée de se faire dépister ou non. Comme l'indiquait la Haute autorité de santé en février 2012, la question de l'intérêt du dépistage « devrait faire l'objet d'une revue approfondie de la littérature [...] C'est [...] un des besoins majeurs et axes de travail complémentaires que la HAS a identifié à l'issue de son évaluation et qui devra être mis en œuvre afin d'améliorer le dépistage du cancer du sein en France ». Il importe donc d'évaluer précisément et de façon indépendante les données scientifiques liées au dépistage. Dans l'attente de ces conclusions, la campagne devrait adopter un ton plus objectif. Enfin, l'indicateur « dépistage du cancer du sein » dans la rémunération à la performance des médecins doit être remis en cause. Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre afin d'améliorer la qualité de l'information en matière de dépistage du cancer du sein.

Données clés

Auteur : Mme Anne-Yvonne Le Dain
Circonscription : Hérault (2e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9240
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 6 novembre 2012, page 6203
Question retirée le : 18 décembre 2012 (Retrait à l'initiative de l'auteur)